FICHE ADRESSAGE

LES BONNES PRATIQUES POUR REMPLIR LA B.A.L./B.A.N.

FICHE N°8

La Base d'Adresse Locale (B.A.L.)

Mettre en place une Base d'Adresse Locale est nécessaire pour que les logements ainsi que les bâtiments professionnels soient bien référencés. Une Base d'Adresse Locale, tenue à jour, est également capitale pour les interventions des services d'urgence et de police.
Cela permet aussi de faciliter le raccordement à la fibre optique par les Opérateurs.

De l'importance de certifier les adresses de sa commune et de les mettre à jour

Les communes ont l'obligation de fournir l'ensemble des données relatives à la dénomination des voies et la numérotation des maisons et autres constructions prévu dans le cadre de l'article L.321-4 du Code des relations entre le public et l'administration.

*Source : **article 169 de la loi dite 3DS du 21 février 2022 / décret 2023-767 du 11 août 2023.***

Qui utilise la Base d'Adresse Locale / Base d'Adresse Nationale (B.A.N.) ?



Les services de secours aux personnes.

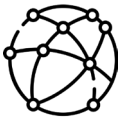

Les services de déploiement des réseaux (ex: électricité, fibre).



Les applications des services publics (Ameli, Parcours Sup, Pôle Emploi, etc.)



Des services privés de localisation et d'aide à la navigation et aux calculs d'itinéraires.



Les entreprises de livraison du courrier et des colis.

Les grandes étapes de la Base d'Adresse Locale : de l'adressage à la certification

L'adressage

- Identifier les voies à nommer et les localiser ;
- déterminer les types de voies et les nommer ;
- choisir le système de numérotation des voies.

Base Adresse Locale

- Créer la base sur *https://adresse.data.gouv.fr*, en autonomie, gratuitement et sans compétences techniques ;
- consulter et vérifier que des adresses ne sont pas déjà créées ;
- créer la base directement en ligne ou certifier et diffuser via un tableau excel ou par adresse.

anct.gouv.fr/ressources/publications/le-guide-de-mes-adresses.

FICHE ADRESSAGE

LES BONNES PRATIQUES POUR REMPLIR LA B.A.L./B.A.N.

FICHE N°8

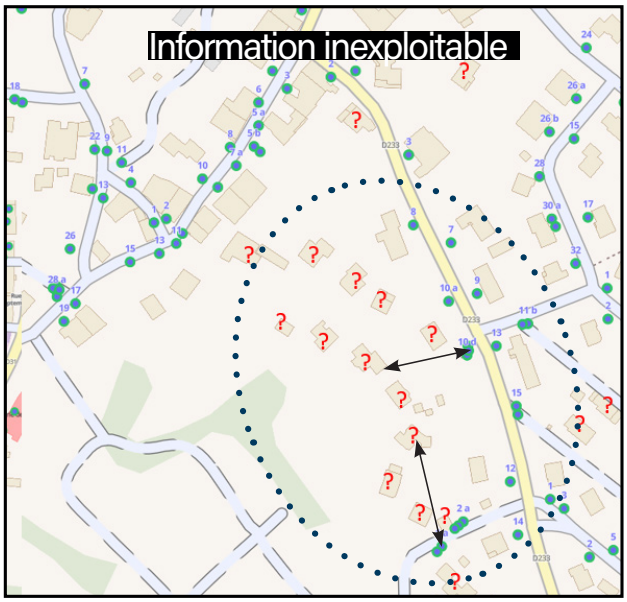

Dans le cas ci-dessus, le positionnement des points d'adresse en bordure de voie ne permet pas de les relier aux bâtiments dans la profondeur du pâté de maisons.

Positionner, si possible, les points sur les bâtiments.

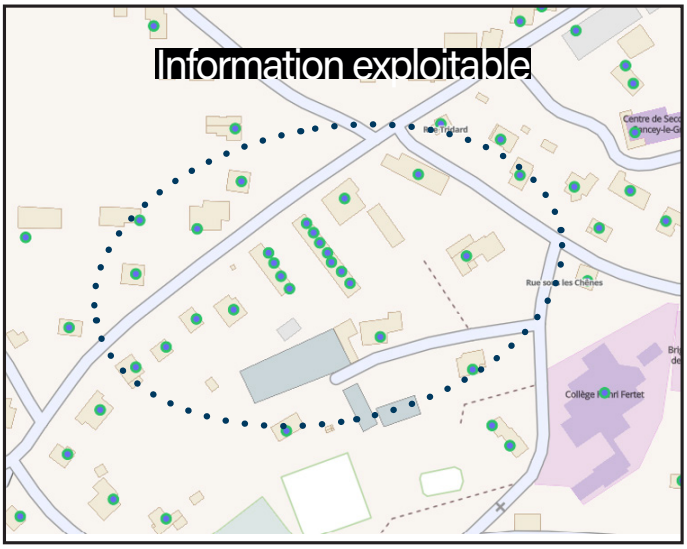

Certification

Une fois la Base Adresse Locale créée, il faut la certifier pour que les adresses soient reversées sans restrictions dans la Base Adresse Nationale et intégrées par les différents acteurs. La certification peut se faire sur une adresse en particulier, sur une voie (ensemble d'adresses) ou sur la base elle-même.
Besoin d'aide ? Des webinaires de formation sont à votre disposition : *https://adresse.data.gouv.fr/evenements*.

Mettre à jour régulièrement la B.A.L. / B.A.N.

Penser à la mise à jour à chaque changement / création / modification d'adresse.

Besoin d'aide pour remplir/mettre à jour la B.AL. ?
Contactez les services du SMIX : *contact@doubs-thd.com*.